

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val – Mardi 22 septembre 2026**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 22 septembre de l'an deux mille vingt-six à 18h, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Madame BIRS, Présidente de la Communauté de Communes

Date de la convocation : 15 septembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 34. Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 27

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, BOZONNET, CARDONNEL, CAVAILLE, GINESTOUS, HOFFMANN, PHILIPPE, SOLEILHET, VIDAILLAC ;

Messieurs BURG, COUSI, FERAL, GALAN, GAUTIER, HENRY, MARTY, PALACH, RENAULT, ROMANO, SAUTIER, SERVIERES, SOUDARIN.

Absents : M. ESTRISPEAU a donné procuration à M. BURG, M. GALLAND a donné procuration à Mme Chrystel CAVAILLE, M. JALLET a donné procuration à M. PALACH, Mme. PAPADOPOULO a donné procuration à M. RENAULT, Mme SOCCOL a donné procuration à Mme CARDONNEL

Messieurs LOPINET et PETIT sont excusés

Madame MIRAMOND et Messieurs ADAM, CROS, ICHES, et LOMBARD sont absents

Monsieur SOUDARIN Tristan a été élu secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3363

Objet : Réalisation d'un emprunt pour financer l'achat d'un camion polybenne pour le service Déchets : annule et remplace la délibération 2026_3332

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'afin de poursuivre ses engagements sur la politique de gestion des déchets, il a été décidé d'acheter un camion polybenne financé par un emprunt. Il a été engagé une consultation des banques pour obtenir des financements par le biais des prêts bancaires.

Vu le budget de la communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron voté et approuvé par le conseil communautaire le 21 Avril 2026. et visé par l'autorité administrative le 22 Avril 2026.

Quatre banques ont remis une offre et l'offre la plus avantageuse est retenue.

Vu la proposition du Crédit Agricole en date du 8 Septembre 2026, annexée à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARTICLE 1er : La communauté de communes contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt
- ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt
 - o Objet : Achat d'un camion Polybenne
 - o Montant : 216 000.00 € (Deux cent seize mille Euros)

AR Prefecture

082-248200107-20260922-2026_3363-DE
Reçu le 29/09/2026

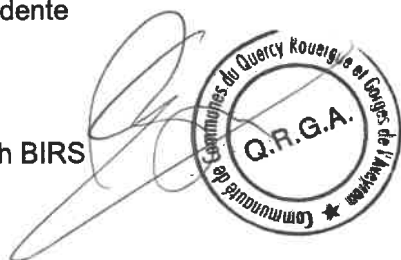
△ Durée de l'emprunt : 5 ans

- Taux d'intérêts : 3.55 % fixe
 - Périodicité : Trimestrielle
 - Type d'échéance : constante
 - Déblocage des fonds : Maximum 4 mois après la date d'édition du contrat
 - Frais de dossier : 0.20 % de l'enveloppe
- ARTICLE 3 : La communauté de communes s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
 - ARTICLE 4 : La communauté de communes s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.
 - ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Madame la Présidente.

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 22 septembre 2026

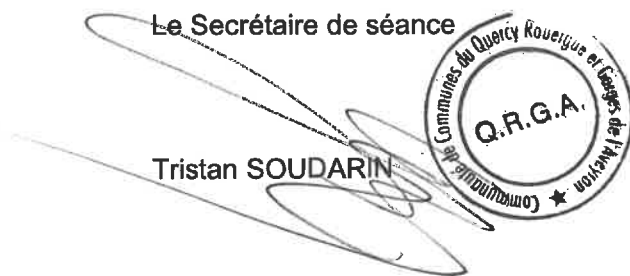
La Présidente

Elisabeth BIRS



Le Secrétaire de séance

Tristan SOUDARIN



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr/>